

ANC + CL 60 + SLC → 24145

**COMMUNE DE MERLEVEZ  
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

<b>Objet</b>	<b>Désignation</b>	<b>Référence législative et réglementaire en vigueur</b>	<b>Service public concerné</b>	<b>Référence au plan</b>
Servitude de protection des monuments historiques classée ou inscrits	1 - Eglise ND de joie classé le 22 septembre 1927 2 - Fontaine de Kergornet inscrit le 6 juin 1933	Classement et conséquences Code du patrimoine art L.621-1 à L.621-22, L.621-29-1 à L.621-29-8, L.621-33 et art R.621-1 à R.621-52, R.621-69 à R.621-91 et R.621-97 Mesures d'inscription et conséquences Code du patrimoine art L.621-25 à L.621-29, L.621-29-1 à L.621-29-8, L.621-33 et art R.621-53 à R.621-68, R.621-69 à R.621-91 et R.621-97 Concernant l'adossement à classer et les PP (500m, PPA et PPM) Code du patrimoine art L.621-30, L.621-31 et art R.621-92 à R.621-96	DRAC de Bretagne STAP du Morbihan Petit Hôtel de Limur 31, rue Thiers 56000 Vannes	AC1
Servitude de passage des piétons sur le littoral	Littoral de la commune en bordure des bras de mer dépendant de la rivière d'Etel	Articles L.160-6 à L.160-8 et R.160-8 à R.160-33 du Code de l'urbanisme	DD TM/SAMEL/CMAL 113 rue du Commerce BP 520 56019 Vannes Cedex	EL9

Données fournies par les gestionnaires  
Document approuvé le .....

<i>Objet</i>	<i>Désignation</i>	<i>Référence législative et réglementaire en vigueur</i>	<i>Service public concerné</i>	<i>Référence au plan</i>
Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine	Réseau HTA distribution	Loi du 15 juin 1906 (art.12 et 12 bis) modifiée Loi de finances du 13 Juillet 1925 (art.298) Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art.35) modifiée Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art.1 à 4) Décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.	ERDF Service DT DICT 64 Boulevard Voltaire BP 90937 35009 Rennes Cedex	I4
Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Lorient-Gaston Lelaing / Plouhinec- Manéguen 26/11/1992	Articles L.54 à L.56-1 du code des postes et des communications électroniques Article L.5113-1 du code de la défense Articles R.21 à R.26 et R.39 du code des postes et des communications	UPR OUEST/ETU/ETFH 11, avenue Miossec 29334 Quimper cedex	PT2
Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Concerne tout le territoire communal	Code de des transports article L 6352-1	Direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest Délégation Bretagne Aérodrome de Rennes st Jacques BP 9149	T7

<i>Objet</i>	<i>Désignation</i>	<i>Référence législative et réglementaire en vigueur</i>	<i>Service public concerné</i>	<i>Référence au plan</i>
			35091 Rennes cedex	

Données fournies par les gestionnaires  
Document approuvé le .....

